

Révision du plan d'investissement proposé par chaque Centre de Technologies Avancées pour la période 2021-2026

| | | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------|
| Type de circulaire¹ | Circulaire d'instruction | Validité | à partir du 07/01/2026 |
| Documents à renvoyer | oui, pour le 30/04/2026 | | |
| Résumé | Procédure de révision des plans d'investissement introduits par les Centres de Technologies Avancées en décembre 2020 | | |
| Mots-clés | fonds d'équipements pédagogique, centres de technologies avancées, CTA | | |

Établissements et pouvoirs organisateurs concernés

| | | |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Réseaux d'enseignement | Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné | Ens. libre subventionné Libre confessionnel |
| Unités d'enseignement | Centres de Technologie Avancée (CTA) | |

¹ Il existe actuellement quatre types de circulaire : la **circulaire urgente** (rouge), la **circulaire de rentrée** (bleu), la **circulaire d'instruction** (vert) et la circulaire informative (gris).

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGEO, Anne HELLEMANS, directrice générale a.i.

Personne(s) de contact concernant la circulaire

| Nom, prénom | SG/DG/Service | Téléphone et email |
|---------------------|---------------|--------------------------------------------|
| DE CLERFAYT Mélanie | DGEO-DREMT | 02/690.88.97 melanie.declerfayt@cfwb.be |
| ÜCKUYULU Nurcan | DGEO-DREMT | 02/690.83.18 nurcan.uckuyulu@cfwb.be |



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Enseignement

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'Enseignement obligatoire**

**Révision du plan d'investissement
proposé par chaque Centre de
Technologies Avancées pour la
période 2021-2026**

Mot d'introduction

Madame, Monsieur,

En 2020, un appel à projets a été lancé via circulaire (n°7552) à l'attention des écoles accueillant un Centre de Technologies Avancées (CTA) afin de recenser les besoins en équipements des centres pour la période 2021-2026.

Tous les CTA ont introduit à cette époque un plan d'investissement, réalisé en concertation entre CTA d'un même secteur, reprenant les équipements dont ils souhaitaient disposer au terme des six années.

La circulaire prévoyait également que ce plan d'investissement pourrait être révisé afin de le faire évoluer au regard des dernières évolutions techniques et technologiques.

Je vous prie donc de trouver ci-après tous les renseignements relatifs à la modification du plan d'investissement pour la période 2021-2026. Ces directives sont uniquement destinées aux écoles accueillant un Centre de Technologies Avancées (CTA).

Dans ce contexte, chaque CTA a la possibilité, s'il le souhaite, d'introduire auprès de l'Administration, pour le 30 avril 2026 au plus tard, un plan d'investissement 2021-2026 révisé pour un montant maximal de 200.000 EUR par centre.

Le Gouvernement décide des acquisitions à réaliser annuellement en se basant sur la proposition de sélection annuelle élaborée par la Commission de suivi et de sélection, sur les plans d'investissement pluriannuels de chaque CTA, sur les objectifs pédagogiques poursuivis, sur les besoins urgents, sur l'avancée d'éventuels travaux d'aménagement et sur les réunions de concertation entre CTA.

L'acquisition des équipements financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles est réalisée par mes services en collaboration avec les CTA.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Anne HELLEMANS
Directrice générale a.i.



Table des matières

| | |
|----------------------------------------------------------------------|----|
| Mot d'introduction..... | 2 |
| Table des matières..... | 3 |
| Document à renvoyer..... | 4 |
| Personnes à contacter..... | 5 |
| 1. Base légale..... | 6 |
| 2. Plan d'investissement des CTA et acquisition des équipements..... | 6 |
| 3. Révision du plan d'investissement..... | 7 |
| 4. Scénarios possibles..... | 7 |
| 4.1. Scénario 1..... | 7 |
| 4.2. Scénario 2..... | 7 |
| 4.3. Scénario 3..... | 7 |
| 5. Procédures à suivre selon le scénario..... | 8 |
| 5.1. Scénario 1..... | 8 |
| 5.2. Scénario 2..... | 8 |
| 5.3. Scénario 3..... | 8 |
| 6. Constitution du dossier..... | 9 |
| 7. Date d'introduction du plan d'investissement révisé..... | 9 |
| Annexes..... | 10 |
| Annexe 1 : Plan d'investissement révisé CTA 2021-2026..... | 11 |
| Annexe 2 : Répartition des CTA par secteur et sous-secteur..... | 14 |



Document à renvoyer

| Document | Destinataire | Date limite de réception |
|------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Plan d'investissement révisé | reseauacta@cfwb.be | 30/04/2026 |
| | | |
| | | |



Personnes à contacter

➤ Service CTA-Cadastre-Fonds d'équipement

| Identité | Fonction | Matière | Coordonnées |
|-------------------|-------------------|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| HERPHELIN Grégory | Chargé de mission | CTA | 02/690.89.47 ou 0499/99.55.62 gregory.herphelin@cfwb.be |
| HOYOIS Olivier | Chargé de mission | CTA | 02/690.84.44 ou 0491/99.82.48 olivier.hoyois@cfwb.be |
| MILIS Didier | Chargé de mission | CTA | 02/690.85.07 ou 0472/01.60.32 didier.milis@cfwb.be |
| RAQUET Christophe | Chargé de mission | CTA | 02/690.86.29 ou 0477/55.80.98 christophe.raquet@cfwb.be |
| ÜCKUYULU Nurcan | Attachée | CTA | 02/690.83.18 nurcan.uckuyulu@cfwb.be |

1. Base légale



Article 6/5 du Décret du 11 avril 2014 garantissant l'équipement pédagogique de l'enseignement qualifiant et fixant l'organisation des Centres de Technologies Avancées

L'article 6/5 du Décret du 11 avril 2014 précité précise que la Fédération Wallonie-Bruxelles met à disposition des CTA des équipements dans le cadre de leurs missions. Ceux-ci restent la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Leur achat est dès lors de la responsabilité de l'Administration. Une assurance est également souscrite par ses soins pour couvrir ces équipements.

Ceux-ci sont acquis sur base d'un plan d'investissement pluriannuel de six années élaboré en concertation entre CTA d'un même secteur. L'ordre d'acquisition est défini par le Gouvernement.

2. Plan d'investissement des CTA et acquisition des équipements

Les CTA ne répondent pas à l'appel à projets annuel du « Fonds d'équipement », mais introduisent auprès de l'Administration un plan d'investissement portant sur six années, soit de 2021 à 2026, pour un budget maximal de 200.000 EUR par centre. Les plans d'investissement sont rédigés en concertation avec les autres CTA du secteur.

Chaque année, l'Administration soumet à la Commission de suivi et de sélection¹ une pré-sélection d'équipements. Celle-ci est basée sur les plans d'investissement introduits par les CTA, les besoins urgents exprimés, de l'avancée d'éventuels travaux d'aménagement et des réunions de concertation entre CTA.

La Commission de suivi et de sélection élabore une proposition d'équipements à acquérir. Celle-ci est soumise au Gouvernement. Elle se fonde sur la pré-sélection communiquée par l'Administration et tient compte, outre les points mentionnés ci-dessus, des objectifs pédagogiques poursuivis par les CTA.

Le Gouvernement se base sur la proposition de la Commission de suivi et de sélection pour décider des acquisitions à réaliser.

¹ La Commission de suivi et de sélection est instaurée par l'article 9 du décret du 11 avril 2014 garantissant l'équipement pédagogique de l'enseignement qualifiant et fixant le fonctionnement des Centres de Technologies Avancées. Elle a entre autres pour mission de se prononcer sur les équipements sélectionnés pour les CTA.

3. Révision du plan d'investissement

Chaque CTA a la possibilité d'introduire auprès de l'Administration un plan d'investissement révisé afin de répondre au mieux aux progrès techniques et technologiques ou d'adapter les estimations de prix aux réalités du marché ou encore de supprimer ou de remplacer des équipements. Cette révision n'est pas obligatoire et le budget maximal ne peut pas dépasser les 200.000 EUR.



Seuls les équipements n'ayant pas encore été sélectionnés par le Gouvernement peuvent faire l'objet d'une révision.

La présente circulaire donne la possibilité à chaque CTA de réviser le dernier plan d'investissement adopté par le Comité d'accompagnement.

4. Scénarios possibles

Trois scénarios sont possibles :

4.1. Scénario 1

Le CTA choisit de ne pas réviser le dernier plan d'investissement adopté par le Comité d'accompagnement.

4.2. Scénario 2

Le CTA procède à la révision des estimations de prix pour les équipements figurant dans son plan d'investissement afin que l'ensemble du matériel puisse être acquis et/ou à la suppression d'un ou plusieurs équipements initialement inscrits sur le plan d'investissement, tout en respectant l'enveloppe de 200.000 EUR.

Le document à compléter, signer et faire parvenir à l'Administration se trouve en annexe 1 de la présente circulaire.

4.3. Scénario 3

Le CTA révisé le dernier plan d'investissement adopté par le Comité d'accompagnement. Concrètement, il opte pour d'autres équipements que ceux initialement prévus.

Le document à compléter, signer et faire parvenir à l'Administration se trouve en annexe 1 de la présente circulaire.

5. Procédures à suivre selon le scénario

Selon le scénario choisi, les procédures sont les suivantes :

5.1. Scénario 1

Le CTA fait acter cette décision par son Comité d'accompagnement.



Le CTA avertit l'Administration par voie électronique (reseauacta@cfwb.be), en joignant le compte-rendu de la réunion du Comité d'accompagnement actant cette décision.

5.2. Scénario 2

Le CTA fait approuver son plan d'investissement révisé par le Comité d'accompagnement.



Le CTA avertit l'Administration par voie électronique (reseauacta@cfwb.be), en joignant le compte-rendu de la réunion du Comité d'accompagnement actant cette décision et son plan d'investissement révisé.

5.3. Scénario 3

Le CTA sollicite l'avis du conseiller pédagogique compétent au sein de sa Fédération de Pouvoirs organisateurs ou de son Pouvoir organisateur.



Le CTA présente son plan d'investissement révisé lors d'une réunion de concertation élargie. Y sont conviés les Chargés de mission en charge des CTA (DGEO), les Coordonnateurs et les Formateurs des CTA du secteur concerné (voir annexe 2), les directions des écoles accueillant ces CTA, un représentant du Service général de l'Inspection et un membre de la DGEO (DREMT). Afin d'éviter la dispersion des moyens et de garantir que l'investissement dans de nouveaux équipements pédagogiques de qualité soit en phase avec la réalité du monde du travail, la présence d'un représentant du ou des Centre(s) de compétence et/ou Centre(s) de référence concerné(s) est toujours encouragée.



Le CTA fait approuver son plan d'investissement révisé par le Comité d'accompagnement.



Le CTA avertit l'Administration par voie électronique (reseaucta@cfwb.be), en joignant le compte-rendu de la réunion du Comité d'accompagnement actant cette décision, le compte-rendu de la réunion de concertation et son plan d'investissement révisé.

6. Constitution du dossier

Une fois le plan d'investissement révisé introduit ou la décision de ne pas modifier le plan précédent communiquée, l'Administration veille à ce que la décision ait bien été validée par le Comité d'accompagnement et que, le cas échéant, le nouveau plan ait bien respecté la procédure ad hoc.



La décision doit obligatoirement être accompagnée des documents suivants :

- compte-rendu de la réunion du Comité d'accompagnement durant laquelle la décision a été actée (scénarios 1, 2 et 3)
- plan d'investissement révisé (scénarios 2 et 3)
- fiche explicative pour chaque équipement révisé (scénarios 2 et 3)
- compte-rendu de la réunion de concertation entre CTA du même secteur (scénario 3)
- avis favorable du conseiller pédagogique compétent au sein de sa Fédération de Pouvoirs organisateurs ou de son Pouvoir organisateur (scénario 3)

7. Date d'introduction du plan d'investissement révisé



30 avril 2026

Le cas échéant, le plan d'investissement révisé doit être envoyé à l'Administration **au plus tard le 30 avril 2026** par voie électronique à l'adresse suivante : reseaucta@cfwb.be.



Annexes

| N° | Titre de l'annexe |
|----|-------------------------------------------------|
| 1 | Plan d'investissement révisé CTA 2021-2026 |
| 2 | Fiche explicative pour chaque équipement révisé |
| 3 | Répartition des CTA par secteur et sous-secteur |
| | |
| | |

Annexe 1 : Plan d'investissement révisé CTA 2021-2026

Plan d'investissement révisé CTA 2021-2026

*(Document à introduire **par mail** auprès de l'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le 30 avril 2026 au plus tard)*

1) Renseignements signalétiques :

Nom du CTA :

N° Fase :

Adresse du CTA :

Code postal : Localité :

Nom du Coordonnateur :

N° de téléphone :

Adresse courriel :

Nom de l'école qui accueille la CTA :

Adresse :

Code postal : Localité :

Nom du Directeur / de la Directrice de l'école :

N° de téléphone :

Adresse courriel :

2) Description des équipements sollicités :

Montant maximal de 200.000 EUR

A. Dernier plan d'investissement approuvé par le Comité d'accompagnement

| Equipements demandés | Montants TVAC | Equipements déjà budgétisés ? | Equipements déjà réceptionnés ? |
|----------------------|---------------|-------------------------------|---------------------------------|
| | | Oui/non | Oui/non |
| | | Oui/non | Oui/non |
| | | Oui/non | Oui/non |
| | | Oui/non | Oui/non |

B. Plan d'investissement révisé

| Equipements demandés | Montants TVAC | Equipements prévus dans l'ancien PI ? | Equipements révisés ? | Fiche justificative complétée ? |
|----------------------|---------------|---------------------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| | | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| | | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| | | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| | | Oui/non | Oui/non | Oui/non |
| | | Oui/non | Oui/non | Oui/non |

3) Validation et signatures

(si nécessaire) Organisation de la Réunion de concertation élargie par secteur le/...../2026

(compte-rendu de la réunion en annexe du présent document)

Accord du Comité d'accompagnement le/...../2026

(compte-rendu de la réunion en annexe du présent document)

Avis du(des) Conseiller(s) pédagogique(s)

Date d'introduction du plan d'investissement révisé :/...../2026

Signatures

Le Coordonnateur du CTA

Le Président du CTA

4) Annexes :

Joindre obligatoirement au plan d'investissement :

- Le compte-rendu de la réunion de concertation par secteur (pour le scénario 3 uniquement)
- Le compte-rendu de la réunion du Comité d'accompagnement
- Les fiches justificatives

Annexe 2 : Fiche explicative pour chaque équipement modifié

Fiche à compléter permettant de justifier les modifications apportées. Il faut remplir une fiche par équipement modifié.

| | |
|-----------------------|--|
| N° FASE du CTA | |
| Nom du CTA | |

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Nom de l'équipement initial | |
| Montant estimé initial | |
| Nom de l'équipement modifié : | Photo |
| Brève description : | |
| Montant estimé modifié : | |

| |
|------------------------------------------------------------------------|
| Remplacement d'équipement(s) présent(s) dans le CTA ? OUI - NON |
| Si oui, le(s)quel(s) et pourquoi ? |

| |
|-----------------------------------------|
| Objectif pédagogique poursuivi : |
|-----------------------------------------|

| |
|---------------------------------------------------|
| |
| Formations envisagées : |
| Lien(s) avec le(s) profil(s) SFMQ / CCPQ : |
| Option(s) et année(s) concernées : |

Annexe 3 : Répartition des CTA par secteur et sous-secteur

1. Secteur agriculture

- CTA Formations agricoles des secteurs verts de Gembloux

2. Secteur construction

2.1. Bois

- CTA Bois-Ecoconstruction de Comines
- CTA Bois-PVC-Alu de Liège
- CTA Charpente et ossature bois de Morlanwelz

2.2. Equipement du bâtiment

- CTA Energies vertes et renouvelables d'Anderlecht
- CTA Serge Journée en Maintenance des équipements énergétiques d'Ath (pour partie)
- CTA Equipements techniques du bâtiment de Ciney (pour partie)

3. Secteur hôtellerie – restauration

- CTA Boulangerie – Chocolaterie – Pâtisserie – Glaceries – Hôtellerie – Restauration de salle d'Anderlecht
- CTA Expertise scientifique au service des métiers de l'alimentation de Libramont (pour partie)
- CTA Métiers de bouche de Liège
- CTA Gestion hôtelière de Namur
- CTA Formations dans le domaine de l'agro-alimentaire de Tournai

4. Secteur industrie

4.1. Automatisation – maintenance

- CTA Automatisation de Liège
- CTA Serge Creuz en Chaines de production, automates programmables (API), électropneumatique, électronique, robotique d'Anderlecht
- CTA Maintenance de systèmes automatisés industriels de Virton

4.2. Industries graphiques

- CTA Infographie et industries graphiques de Bruxelles
- CTA Industries graphiques de Flémalle
- CTA Conception et création 2D-3D de Liège

4.3. Mécanique automobile – carrosserie

- CTA Mécanique des moteurs de Leuze-en-Hainaut
- CTA Véhicules écologiques de Mons (pour partie)
- CTA Mécanique – carrosserie de Namur

4.4. Mécanique appliquée

- CTA Serge Journé en Maintenance des équipements énergétiques d'Ath (pour partie)
- CTA Electricité résidentielle et industrielle, domotique, technique du froid, hydraulique de Bruxelles (pour partie)
- CTA Mécanique appliquée de Charleroi
- CTA Travail de la tôle de Marche-en-Famenne
- CTA CNC – Usinage de Soumagne

4.5. Domotique – immotique

- CTA Electricité résidentielle et industrielle, domotique, technique du froid, hydraulique de Bruxelles (pour partie)
- CTA Domotique – immotique de Charleroi
- CTA Equipements techniques du bâtiment de Ciney (pour partie)

4.6. Electricité

- CTA Electricité résidentielle et industrielle, domotique, technique du froid, hydraulique de Bruxelles (pour partie)
- CTA Equipements techniques du bâtiment de Ciney (pour partie)

4.7. Techniques du froid

- CTA Equipements techniques du bâtiment de Ciney (pour partie)
- CTA Electricité résidentielle et industrielle, domotique, technique du froid, hydraulique de Bruxelles (pour partie)

5. Secteur sciences appliquées

- CTA Expertise scientifique au service des métiers de l'alimentation de Libramont (pour partie)
- CTA Véhicules écologiques de Mons (pour partie)
- CTA Sciences appliquées de Namur
- CTA Chimie de Schaerbeek
- CTA Environnement de Waremme

6. Secteur Services aux personnes

- CTA Mini hôpital – Puériculture – Service aux personnes de Bruxelles